

NOM & Prénom : ..... Né le : .....

Adresse : .....

Mail : ..... N° de téléphone : .....

N° de permis ou de CASM : ..... N° de licence : .....

Date d'homologation de la licence : ..... e-mail : .....

Club représenté : .....

J'atteste sur l'honneur de ne pas avoir de licence compétition FFM en 2025.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir marqué de point dans un championnat de ligue moto cross FFM lors de la saison 2024.

Je désire participer au TROPHÉE Interdépartemental Poitou Charentes 2025, **cochez votre Choix N° 1** dans les catégories suivantes et **par écrit votre Choix N° 2** :

- |                                                                                             |                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> SOLO A : 85 cm <sup>3</sup>                                        | <input type="checkbox"/> SOLO F (série 1) |
| <input type="checkbox"/> SOLO B (série 1): 125 cm <sup>3</sup> (plus de 17 ans)             | <input type="checkbox"/> Prestige         |
| <input type="checkbox"/> SOLO B (série 2): 125 cm <sup>3</sup> (*) Junior (moins de 18 ans) | <input type="checkbox"/> Quad             |
| <input type="checkbox"/> SOLO B (série 3): 250cm <sup>3</sup> _ 4 temps (16 ans et +)       | <input type="checkbox"/> Vintage          |
| <input type="checkbox"/> SOLO C/D (série 1): 250/500 cm <sup>3</sup>                        |                                           |



**Si je ne suis pas retenu, je désire participer en deuxième choix au Trophée : .....**

**ATTENTION ! N'envoyer les documents que pour votre premier choix !**

Si je suis qualifiable, je m'engage à participer au Super Trophée de France UFOLEP

OUI       NON

Je m'engage à participer au Super Trophée Régional UFOLEP 2025

**Je m'engage à respecter cet engagement et le règlement régional motocross UFOLEP de l'EX Région Poitou-Charentes**

Adresser cette demande d'engagement, au CD UFOLEP 86 / Commission Régionale motocross, 27 Place des Templiers 86000 Poitiers, en indiquant le trophée désiré au verso de l'enveloppe et accompagnée :

- D'un chèque d'engagement pour le Trophée d'un montant de **40€** à l'ordre du « Comité UFOLEP Vienne » ;
- D'un chèque pour la remise des récompenses des trophées de **10€** à l'ordre du « Comité UFOLEP Vienne » ;
- D'un chèque de **30€ par épreuve (transpondeur inclus)** à l'ordre du **Club organisateur de l'épreuve** qui pourra faire office de chèque de caution si besoin et **d'une feuille d'engagement par épreuve.**
- D'une enveloppe par épreuve à votre nom et adresse** et 1 enveloppe à votre nom et adresse pour l'envoi des classements, informations diverses, affranchies au tarif en vigueur et libellées à votre adresse.

**A partir du 15/12/24 jusqu'au 15/01/25** (selon cachet de la poste qui fait foi)

Toute demande incomplète ou parvenue hors délais (avant comme après la date) ne sera pas prise en compte.

La mention « licence en cours » ne sera pas acceptée.

**En signant ce formulaire j'atteste également avoir bien lu le règlement ci-après et m'engage à le respecter.**

**Avant d'envoyer votre demande d'inscription, N'oubliez pas de cocher les épreuves auxquelles vous souhaitez participer!**

Fait à:.....le.....

(Signature)

# Épreuves du Trophée Poitou Charente Motocross - 2025

(Cochez les épreuves auxquelles vous souhaitez participer)

## 85 cm<sup>3</sup> ⇒ SOLO A

<input type="checkbox"/> 23 mars	Marcillac	30€	<input type="checkbox"/> 6 juillet	Guimps	30€
<input type="checkbox"/> 20 avril	Montmorillon	30€	<input type="checkbox"/> 20 juillet	Bresdon	30€
<input type="checkbox"/> 3 mai	Thenezay	30€	<input type="checkbox"/> 27 juillet	Saint Secondin	30€
<input type="checkbox"/> 25 mai	Ouzilly	30€	<input type="checkbox"/> 7 septembre	Pranzac	30€
<input type="checkbox"/> 8 juin	Roiffe	30€	<input type="checkbox"/> 1 novembre	Exoudun	10€
<input type="checkbox"/> 28 juin	Le Tatre	30€			

## 125 cm<sup>3</sup> □ SOLO B\_Série 1

<input type="checkbox"/> 23 mars	Marcillac	30€	<input type="checkbox"/> 6 juillet	Guimps	30€
<input type="checkbox"/> 13 avril	Plassac	30€	<input type="checkbox"/> 24 aout	Rom	30€
<input type="checkbox"/> 11 mai	Parthenay	30€	<input type="checkbox"/> 21 septembre	Dangé st Romain	30€
<input type="checkbox"/> 1 juin	La Puye	30€	<input type="checkbox"/> 28 septembre	Vouneuil/vienne	30€
<input type="checkbox"/> 22 juin	Aslonnes	30€	<input type="checkbox"/> 1 novembre	Exoudun	10€
<input type="checkbox"/> 28 juin	Le Tatre	30€			

## Féminin □ SOLO F

<input type="checkbox"/> 23 mars	Marcillac	30€	<input type="checkbox"/> 6 juillet	Guimps	30€
<input type="checkbox"/> 13 avril	Plassac	30€	<input type="checkbox"/> 27 juillet	Saint Secondin	30€
<input type="checkbox"/> 20 avril	Montmorillon	30€	<input type="checkbox"/> 7 septembre	Pranzac	30€
<input type="checkbox"/> 4 mai	Le Tatre	30€	<input type="checkbox"/> 1 novembre	Exoudun	10€
<input type="checkbox"/> 22 juin	Aslonnes	30€			

## 125 cm<sup>3</sup> Junior □ SOLO B\_Série 2

<input type="checkbox"/> 13 avril	Plassac	30€	<input type="checkbox"/> 27 juillet	St Secondin	30€
<input type="checkbox"/> 3 mai	Thenezay	30€	<input type="checkbox"/> 2 aout	Celles sur belle	30€
<input type="checkbox"/> 25 mai	Ouzilly	30€	<input type="checkbox"/> 24 aout	Rom	30€
<input type="checkbox"/> 1 juin	La Puye	30€	<input type="checkbox"/> 30 aout	Villiers	30€
<input type="checkbox"/> 8 juin	Roiffe	30€	<input type="checkbox"/> 7 septembre	Pranzac	30€
<input type="checkbox"/> 6 juillet	Guimps	30€	<input type="checkbox"/> 1 novembre	Exoudun	10€

## 250 cm<sup>3</sup> \_4 temps □ SOLO B\_Série 3

<input type="checkbox"/> 23 mars	Marcillac	30€	<input type="checkbox"/> 27 juillet	St Secondin	30€
<input type="checkbox"/> 13 avril	Plassac	30€	<input type="checkbox"/> 24 aout	Rom	30€
<input type="checkbox"/> 20 avril	Montmorillon	30€	<input type="checkbox"/> 30 aout	Villiers	30€
<input type="checkbox"/> 4 mai	Le Tatre	30€	<input type="checkbox"/> 7 septembre	Pranzac	30€
<input type="checkbox"/> 22 juin	Aslonnes	30€	<input type="checkbox"/> 14 septembre	Thouars	30€
<input type="checkbox"/> 6 juillet	Guimps	30€	<input type="checkbox"/> 1 novembre	Exoudun	10€
<input type="checkbox"/> 12 juillet	Nueil les Aubiers	30€			

**250/500 cm<sup>3</sup> SOLO C/D\_Série 1**

<input type="checkbox"/> 3 mai	Thenezay	30€	<input type="checkbox"/> 6 septembre	Prahecq	30€
<input type="checkbox"/> 11 mai	Parthenay	30€	<input type="checkbox"/> 14 septembre	Thouars	30€
<input type="checkbox"/> 1 juin	La Puye	30€	<input type="checkbox"/> 21 septembre	Dangé St Romain	30€
<input type="checkbox"/> 8 juin	Roiffe	30€	<input type="checkbox"/> 28 septembre	Vouneuil/vienne	30€
<input type="checkbox"/> 24 aout	Rom	30€	<input type="checkbox"/> 1 novembre	Exoudun	10€
<input type="checkbox"/> 30 aout	Villiers	30€			

**Prestige**

<input type="checkbox"/> 23 mars	Marcillac	30€	<input type="checkbox"/> 24 aout	Rom	30€
<input type="checkbox"/> 4 mai	Le Tatre	30€	<input type="checkbox"/> 7 septembre	Pranzac	30€
<input type="checkbox"/> 25 mai	Ouzilly	30€	<input type="checkbox"/> 14 septembre	Thouars	30€
<input type="checkbox"/> 1 juin	La Puye	30€	<input type="checkbox"/> 28 septembre	Vouneuil/vienne	30€
<input type="checkbox"/> 22 juin	Aslonnes	30€	<input type="checkbox"/> 1 novembre	Exoudun	10€
<input type="checkbox"/> 27 juillet	St Secondin	30€			

**Quads**

<input type="checkbox"/> 23 mars	Marcillac	30€	<input type="checkbox"/> 20 juillet	Bresdon	30€
<input type="checkbox"/> 4 avril	Plassac	30€	<input type="checkbox"/> 14 Septembre	Thouars	30€
<input type="checkbox"/> 4 mai	Le Tatre	30€	<input type="checkbox"/> 21 septembre	Dangé St Romain	30€
<input type="checkbox"/> 25 mai	Guimps	30€	<input type="checkbox"/> 28 septembre	Vouneuil/vienne	30€
<input type="checkbox"/> 1 juin	La Puye	30€	<input type="checkbox"/> 1 novembre	Exoudun	10€
<input type="checkbox"/> 6 juillet	Guimps	30€			

**Vintage**

<input type="checkbox"/> 13 avril	Plassac	30€	<input type="checkbox"/> 20 juillet	Bresdon	30€
<input type="checkbox"/> 6 juillet	Guimps	30€	<input type="checkbox"/> 1 novembre	Exoudun	10€

**Les tarifs indiqués correspondent aux tarifs d'engagement par épreuve !**

## TROPHÉE Interdépartemental MOTOCROSS POITOU-CHARENTES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Pour toutes les épreuves inscrites au calendrier officiel de l'UFOLEP, le Règlement Général Administratif et Sportif des Sports Mécaniques Moto (créé le 21 février 2000, modifié le 18 décembre 2015) fait foi et est seul pris en compte en cas de litige.

Les engagements sont dus par tous les participants à des catégories compétitives à partir des 85 cm<sup>3</sup> inclus.

Les montants des droits d'engagement sont les suivants :

**MotoCross : 30 € par adulte et 12 € enfant.**

Le droit d'engagement d'un montant de 30 € inclus la location du transpondeur.

La liste des pilotes sélectionnés pour participer au Super Trophée de France MotoCross sera établie et publiée par la Commission Technique Interdépartementale (CTI) en fonction des classements du Trophée POITOU-CHARENTES arrêté selon la date qui sera définie par l'UFOLEP nationale.

**Si un pilote s'engage à participer au STF et que celui-ci refuse d'y aller il ne pourra pas y participer la saison qui suivra.**

### RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

L'EX Comité Régional POITOU-CHARENTES organise, avec le concours des associations régulièrement affiliées un Trophée Régional MotoCross ayant pour objectif d'établir le classement annuel des pilotes licenciés dans les Comités Départementaux UFOLEP de la région POITOU-CHARENTES, ainsi que dans les clubs hors-région accueillant une (des) épreuve(s) d'un Trophée Poitou-Charentes Motocross.

La CTIS Motocross Poitou-Charentes choisit un référent pour chacun des trophées.

Chaque trophée sera géré conjointement par son référent et par la CTI.

Le prix d'engagement aux trophées est fixé annuellement par la CTI et validé par les départements de l'EX Région Poitou-Charentes.

Le classement sera établi selon les résultats obtenus par les pilotes aux épreuves sélectionnées par la Commission Régionale Sports Mécaniques Moto et inscrites au calendrier officiel.

Le calcul des points permettant le classement sera effectué selon le barème suivant :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	...	25 <sup>ème</sup>	26 <sup>ème</sup>	27 <sup>ème</sup> à 29 <sup>ème</sup>	30 <sup>ème</sup> à 32 <sup>ème</sup>	33 <sup>ème</sup> et suivant
35	32	30	28	26	24	23	22	21	20		5	4	3	2	1

*\*Un comptage de points spécifiques pour le trophée féminin sur la base de 25 points.*

- Les simples licenciés UFOLEP seront prioritaires pour les engagements au Trophée Interdépartemental Poitou Charente Moto Cross à condition que leur demande parvienne dans les délais prescrits au **CD UFOLEP 86, Commission Régionale motocross, 27 Place des Templiers 86000 Poitiers, en indiquant obligatoirement le trophée désiré au verso de l'enveloppe**
- Un pilote ne pourra s'engager que dans une seule des catégories retenues pour le Trophée interdépartemental.

Trophée		85	125	125 J	Fém	250 4T	250/500	Prestige	Quad
Appellation STF		SOLO A	SOLO B Série 1	SOLO B Série 2	SOLO B Série 2	SOLO B Série 3	SOLO C/D Série 1	PRESTIGE	QUAD
<b>2025</b>	Age Requis*	12-16 ans	17ans et + priorité aux 125 2 T	Fermé au 250_4T 14-18 ans	14 ans et +	16 ans et +	Fermé au 250_4T 16 ans en 250 18 ans et + (autres)	40 ans et +	Selon cylindrée

\* Age le jour de la première épreuve du trophée choisi.

- Le nombre de pilotes engagés sur une épreuve devra être limité au nombre défini par l'arrêté préfectoral d'homologation. Le classement en cours du Trophée Régional sera pris en compte comme référence pour la sélection des pilotes susceptibles d'être retenus.

- **Entrée Grille (trophée et hors trophée) :** « Pour la 1ère manche de la première course de l'année l'entrée en grille se fera au tirage au sort ou au temps chrono pour la première course du trophée et les opens. Pour les manches suivantes l'entrée grille se fera en fonction du classement sauf pour les filles qui rentrent en première dans tous les cas. Pour les manches suivantes, l'entrée en grille des pilotes s'effectuera toujours selon l'ordre d'arrivée de la manche précédente (trophée et hors trophée). **Les filles doivent rentrer en premières sur les grilles de départ.**
- Toutes les épreuves se dérouleront sur trois manches d'une durée de 15 minutes + 1 tour et la durée des essais sera de 1 fois 10 minutes au minimum. En catégories 85 cm<sup>3</sup>, les épreuves se dérouleront sur trois manches de 12 minutes + 1 tour.
- **Tout pilote absent à 1 épreuve sans avoir averti le club organisateur et le responsable de Trophée et sans avoir justifié son absence sera automatiquement exclu du Trophée. Il pourra être remplacé par le 1<sup>er</sup> de la liste supplémentaire.**
- **Un pilote qui a reçu son engagement et qui est absent le jour de la course doit prévenir le club organisateur de son absence et ne pas passer par son référent de trophée. Si le pilote ne prévient pas, le chèque d'engagement sera encaissé.**
- **Le responsable de Trophée peut retirer les points marqués à l'occasion d'une épreuve si le pilote n'assiste pas à la remise des prix. Chaque courses reportées comptera pour le championnat, seul les pilotes présents marqueront des points.**
- Pour tous les autres points non évoqués, le Règlement Général Administratif et Sportif des Sports Mécaniques Moto (créé le 21 février 2000, modifié le 18 décembre 2015) fait foi.
- Les référents de la catégorie décideront de la suite à donner à tous les cas litigieux, et ceci en coordination avec la CTIS et les représentants des départements du POITOU-CHARENTES.
- En s'engageant dans un trophée, le pilote s'engage à respecter scrupuleusement le règlement motocross UFOLEP Poitou-Charentes ainsi que le règlement spécifique aux trophées, tout comme le club qui décide d'organiser une compétition. Tout manquement à ces règlements entraînera des mesures disciplinaires.
- **« Tout pilote sanctionné pour problème de comportement ou non-respect du règlement (sur le circuit ou parc pilote) mentionnés sur le rapport de clôture ne pourra pas poursuivre sa saison sans avoir fait commissaire de piste sur 2 courses de son trophées sur lesquelles il était engagé ».** Le délégué en charge du suivi de l'activité devra être mis au courant, les clubs organisateurs également qui pourront pas l'accepter sur une série open, et charge au référent de faire appliquer la sanction.
- **STF 2025 :** selon le classement et en lien avec les référents une priorité sera donnée aux pilotes qui ont participé au STF 2024 et qui ont respecté leur engagement de participation lors de leur inscription au trophée de la saison dernière.

# Tableau Récapitulatif des cylindrés (CNS Moto-Cross)



<b>RG4</b>	<b>CORRESPONDANCES AGE - CYLINDREE</b>	
	Réglementation Sports Mécaniques Moto	Créé le : 01/01/2001 Modifié le : 25/11/2020

## A - ECOLES DE CONDUITE

### A1 – MOTO-CROSS SOLO

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	50cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 7ans	50cc 2T à 90cc 2T maxi 50cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	
A partir de 14ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

### A2 – QUAD CROSS

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	65cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 7ans	65cc 2T à 90cc 2T maxi 65cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	
A partir de 13ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

## B – MOTO-CROSS SOLO

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi	Manche 25 min max repos entre manche 45 min 1h15 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	
A partir de 14ans	125cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 15ans	250cc 2T maxi - 450cc 4T maxi	
A partir de 18ans	Libre	

## C – QUAD CROSS

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h00 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi - 250cc 4T maxi Circuit accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	
A partir de 14ans	125cc 2T maxi – 250cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h15 roulage par jour
A partir de 15ans	450cc 2T ou 4T maxi	
A partir de 18ans	Libre	

Lors de compétitions et d'entraînements, aucune dérogation d'âge et de sur-classement sont autorisés

# Référents des catégories du Trophée Régional Moto Cross

85 cm <sup>3</sup>	Philippe DURET Damien LEBLANC	06.60.57.34.03 <a href="mailto:magalieduret21@gmail.com">magalieduret21@gmail.com</a> 06.78.58.52.56 <a href="mailto:emmalivia33@gmail.com">emmalivia33@gmail.com</a>
125cm <sup>3</sup> Juniors	Christophe ALLAIN Micakel SEGALES	06.85.27.72.34 <a href="mailto:christophe.allain@wanadoo.fr">christophe.allain@wanadoo.fr</a> 06.33.34.06.69 <a href="mailto:mickeyfazer@gmail.com">mickeyfazer@gmail.com</a>
125 cm <sup>3</sup>	Vincent SIROT	06.45.43.75.85 <a href="mailto:sas.sirotmatal@yahoo.com">sas.sirotmatal@yahoo.com</a>
Féminin	Thierry PELLETIER	05.49.27.50.78 <a href="mailto:cathygodier@live.fr">cathygodier@live.fr</a>
250cm <sup>3</sup> _4 Temps	Marie-May PELLETIER	06.22.22.89.05 <a href="mailto:missktm79@hotmail.fr">missktm79@hotmail.fr</a>
250/500 cm <sup>3</sup>	Enzo LANDAIS Gauthier DUBOIS	06.40.72.06.38 <a href="mailto:enzolandais3@gmail.com">enzolandais3@gmail.com</a> 06.86.85.71.97 <a href="mailto:dubois.gauthier@hotmail.fr">dubois.gauthier@hotmail.fr</a>
Prestige	Hugues DOURSOUX	06.88.64.58.71 <a href="mailto:h2x@wanadoo.fr">h2x@wanadoo.fr</a>
Quads	Gwendoline GUILLOT Mickael GUILLOT	06.46.34.26.92 <a href="mailto:mgphoto@outlook.fr">mgphoto@outlook.fr</a> 06.86.14.90.16 <a href="mailto:mikag17@hotmail.fr">mikag17@hotmail.fr</a>
Vintage	Nicolas JULINET Roger BRANDY	06.11.56.33.21 <a href="mailto:julinetnicolas@gmail.com">julinetnicolas@gmail.com</a> 06.60.32.06.34 <a href="mailto:brandy-roger@bbox.fr">brandy-roger@bbox.fr</a>
Délégué Ufolep 86, en charge du suivi de la CTIS Moto	Paul CORDEAU	07.71.63.57.00 <a href="mailto:pcordeau@ufolep.org">pcordeau@ufolep.org</a>
Elu en charge du suivi de la CTIS Moto	Jean-Marie CAROF	06.70.37.76.93 <a href="mailto:jmcarof@gmail.com">jmcarof@gmail.com</a>